Grand Poitiers Communauté urbaine

Encombrants

Des solutions existent pour se débarrasser de ses encombrants sur le territoire de Grand Poitiers.

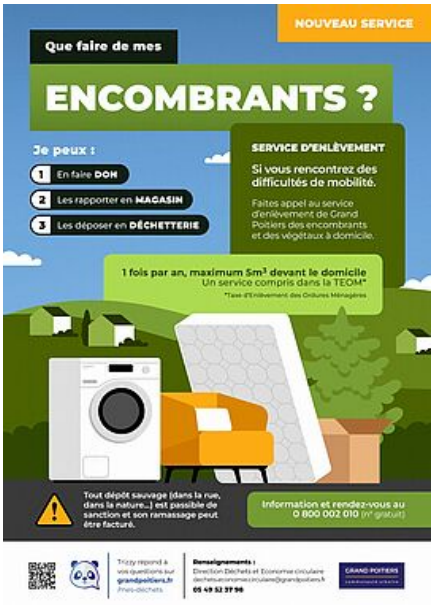

Que faire de mes encombrants ?

4 solutions pour se débarrasser des meubles, matelas, lave-vaisselle, ordinateur gros cartons ... dont on n'a plus l'utilité.

- **Magasin** : conformément à l'article R. 543-180 du code l'environnement, lors d'un achat (en magasin ou sur internet), **il est possible de faire reprendre une ancienne machine à laver** , un réfrigérateur ou une télévision... Depuis 2013, **les magasins de meubles** peuvent reprendre un ancien canapé ou une ancienne armoire... Dans ces deux cas, une éco-participation obligatoire est ajoutée au prix afin de financer la collecte, le tri et le recyclage des objets.
- **Don** : **le don à une association locale** . Certaines associations organisent des collectes chez les habitants.
- **Dépôt en déchetterie** : **les encombrants peuvent également être déposés en déchetterie** dans la benne dédiée ou dans les zones de réemploi lorsqu'ils sont en bon état. Les objets seront collectés par la recyclerie ou une association de l'économie sociale et solidaire pour être réparés et remis en état. Puis, ils seront revendus dans une boutique solidaire pour leur donner une seconde vie. Consultez les horaires et déchets acceptés.
- **Service d'enlèvement** : en cas de difficulté de mobilité.

Le service d'enlèvement des encombrants à domicile

En cas de difficulté de mobilité et au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, **il est possible de faire appel au service d'enlèvement des encombrants ou des végétaux à domicile**.

https://www.grandpoitiers.fr/mes-dechets/dechetteries/encombrants?

Rappel : déposer les encombrants ou végétaux dans la rue est considéré comme un dépôt sauvage gênant la circulation, et dont **le ramassage peut faire l'objet d'une facturation**.

Comment ça marche ?

Appelez le n° vert gratuit au **0 800 002 010** pour prendre rendez-vous et connaître les modalités de d'enlèvement.

Ce service valable une fois par an, dans la limite de 5m3, ne sera pas facturé, il est compris dans le prix de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'enlèvement se fait à la date convenue, devant le domicile, avec l'imprimé qui identifie ce service.

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30